



CAP Attaché-e-s

DU 29 NOVEMBRE AU 06 DECEMBRE FAITES-VOUS ENTENDRE !

A

ttaché-e-s

JE VOTE CGT, C'EST EFFICACE AU QUOTIDIEN !

JE VOTE

POUR DES **REPRÉSENTANT.E.S CGT** QUI INTERVIENDRONT SUR LES **QUESTIONS QUI ME CONCERNENT :**

- mobilité, détachement, mise à disposition, disponibilité ;
 - avancement, promotion par liste d'aptitude, titularisation ;
 - refus de titularisation, licenciement ;
- Chaque fonctionnaire peut saisir la CAP pour contester :
- un refus d'autorisation de travail à temps partiel, d'autorisation spéciale d'absence, de participation à une formation ;
 - l'attribution d'un montant individuel de primes.

Vos ÉLU.E.S CGT

- **Défendront vos intérêts** et ceux de votre corps et poursuivront la **diffusion des informations et compte-rendus de CAP**
- vous **accompagnent** dans vos démarches
- vous **informeront** individuellement et dans la plus grande confidentialité des démarches entreprises et des résultats obtenus.
- **apporteront leur expertise et leur soutien** aux personnes en butte à des difficultés professionnelles (stress, mal-être, pression au travail, harcèlement, discrimination...)

VOTER CGT C'EST

donner aux futur.e.s élu.e.s les moyens de défendre les droits et les intérêts de tou.te.s les agent.e.s titulaires pour un meilleur service public.



Ensemble et en action aux côtés des agents !



CHOISIR VOS ÉLU.E.S CGT C'EST AUSSI RENFORCER LES MOYENS DE NOTRE ORGANISATION SYNDICALE AU NIVEAU NATIONAL pour revendiquer et gagner de nouveaux droits

LA CGT REVENDIQUE POUR LA CATÉGORIE A

- **un déblocage des déroulements de carrière**, c'est-à-dire la perspective pour tous les attachés d'accéder au cours de leur carrière a minima au grade supérieur;
 - **une revalorisation immédiate du point d'indice et une refonte de la grille indiciaire** reconnaissant les qualifications, pour la garantie du pouvoir d'achat et une meilleure attractivité des carrières ;
 - **une rémunération liée au grade**, selon le principe statutaire de séparation du grade et de l'emploi ; la CGT revendique la suppression du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP et de toute forme de modulation des primes, mais elle reste attentive à ce que les modalités d'attribution de la part variable soient transparentes et non arbitraires ;
 - **la poursuite du transfert prime/point**, dans une perspective de prise en compte de toute la rémunération dans le calcul des pensions ;
 - **une véritable prise en compte de l'aspiration des cadres à mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle** ; cela implique notamment un encadrement de l'usage des outils numériques et la mise en œuvre d'un réel droit à la déconnexion.
- la fin des inégalités femmes/ hommes** en matière salariale et d'accès aux postes de responsabilité ;
- **un accès à la formation**, intégralement sur le temps de travail et allant jusqu'à 10 % de celui-ci, afin de favoriser la mobilité, la promotion et le développement personnel.
 - **Créer des emplois statutaires** pour développer des services publics

LA DEFENSE DE VOS DROITS EST AU CŒUR DE L'ENGAGEMENT DES CANDIDAT-ES CGT

Du 29 novembre au 06 décembre, n'hésitez plus, votez CGT !

7 bonnes raisons de voter

CGT

Ensemble et en action aux côtés des agents !

1. La CGT est historiquement le premier syndicat de travailleurs, celui qui a conquis la plupart des droits fondamentaux de notre société : la sécurité sociale, les retraites, le statut général.

2. La CGT défend le rôle de l'État et de la Fonction publique comme garants de l'égalité et de la justice sociale.

3. La CGT est un syndicat de proximité, avec des militants présents dans les services, disponibles, tenaces dans la défense au quotidien des agents.

4. La CGT est un syndicat inter-catégoriel qui s'adresse à tous les agents ; elle refuse le corporatisme, qui divise les salariés et fait le jeu de l'administration. Pour son activité « cadres » elle dispose d'une organisation spécifique l'UGICT*, particulièrement dynamique.

*** Union générale des ingénieurs, des cadres e des techniciens CGT**

5. La CGT recherche l'unité syndicale, préférant ce qui rassemble à ce qui divise, dans l'intérêt des agents.

6. La CGT ne limite pas son action aux déclarations dans les instances ou avec les directions. Sur le terrain, elle rencontre les agents, elle ouvre le débat – par exemple avec ses cafés syndicaux – elle mobilise.

7. La CGT est force de proposition et son action permet des avancées :

légère revalorisation du point d'indice en 2017 ; dans le cadre du PPCR : la reconnaissance du principe d'une carrière complète sur deux grades jusqu'à l'échelon sommital du grade de promotion, et le principe d'une catégorie C sur deux grades en cas d'entrée avec concours ; pour le télétravail : le volontariat et la réversibilité à la demande de l'agent ; Le report de la limite du plan de titularisation, prévue en 2016, à 2018; la reconnaissance d'un mi-temps thérapeutique dès le début de la pathologie et non 6 mois après, ou encore, la conservation de l'intégralité du traitement en cas d'accident de service ou de maladie professionnelle....

Vos représentant-e-s

Attaché-es principaux

- Marie-Pierre ZUBER (SG-SRH)
- Michel LAFAY (DAJ)
- Françoise THIERRY-BLED (DGCCRF)
- Magali MORAND-LEMERCIER (SGAR Bretagne)

Attaché-es d'administration

- Eric BUTOT (IRA de Lyon)
- Nadine MOULEYRE MILLET (SG- SRH3B)
- Bruno LAFLOTTE (SG – SAFI)
- Gilles OBERRIEDER (SG- SRH)
- Olivier MASSENA (DGCCRF)
- Michèle ZALCMAN (IGPDE)



PAS D'ACQUIS SOCIAUX SANS CONQUÊTES SYNDICALES !

Du 29 novembre au 06 décembre, n'hésitez plus, votez CGT !